

TRAITÉ DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT TROPICAL

Pr Michel Maldague

TOME I

DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RÉGIONS TROPICALES

Approche systémique - Notions - Concepts - Méthodes

Fascicule I - 9

Concept de développement rural intégré

Place du chapitre

Dans le fascicule I - 8, les impacts des décennies de développement ont été analysés, et le bilan s'en est révélé négatif, appelant la recherche et la mise en œuvre d'une autre approche que celle suivie depuis les indépendances. En fait, on peut conclure que l'approche réductionniste, quelle que soit sa singularité (*i.e.*, disciplinaire, sectorielle, parcellaire, ponctuelle, etc.), ne peut conduire qu'à l'échec.

Cette autre approche a été proposée, par la FAO, en 1977 ; il s'agit du concept de *développement rural intégré* qui fait l'objet du fascicule I - 9, rangé dans les notions de base (cf. *Tableau synoptique*). Ce concept se fonde sur *l'analyse systémique*, même si ses promoteurs, lors du symposium de Berlin, ne se sont pas référés explicitement à celle-ci. C'est dans la lignée de ce concept qu'a été mis en œuvre le projet de *formation en aménagement pastoral intégré au Sahel* (FAPIS) qui s'est déroulé à Dakar durant pratiquement une décennie, sous la direction de feu le Dr Ibrahima Albassadjé Touré avec qui il nous a été donné d'étudier, pour l'UNESCO, la faisabilité du projet. Le FAPIS est le premier de trois grands cours post-universitaires, lancés sous les auspices de l'UNESCO, les second et troisième étant respectivement, le programme de DEA en *Développement rural intégré* (Université Laval, Québec, Canada) et le DESS de l'*École régionale post-universitaire en aménagement et gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux* (ÉRAIFT), à l'Université de Kinshasa (RD Congo). Dans la même veine, le développement intégré a fait l'objet de programmes de cours à la *Fondation universitaire luxembourgeoise* (Arlon, Belgique), à l'*École internationale de Bordeaux* (Talence, France), à l'*École supérieurs des Sciences agronomiques* (ESSA, Antananarivo, Madagascar) et au Programme de *Gestion de projets* à l'Université de Rennes I (France).

Avec ce chapitre, qui sera renforcé par le fascicule I - 12 — *analyse systémique appliquée* —, nous disposons d'une méthode appropriée pour lancer des projets de développement efficaces. Outre les nombreux travaux pratiques du Projet FAPIS, j'ai dirigé personnellement une quinzaine de stages de terrain de deux à trois mois, dans différents pays africains, qui ont démontré toute la pertinence du concept de développement [rural] intégré. De surcroît, de nombreux étudiants, une fois leur diplôme obtenu, ont poursuivi la mise en œuvre de ce concept, avec les meilleurs résultats.

Une annexe, consacrée à la notion de participation, termine le fascicule.

Table des matières

Introduction, 9 - 3

1. Évolution des idées, 9 - 5
2. Idée fondamentale du concept de développement rural intégré, 9 - 5
Fig. 9 - 1. Les quatre types d'attitudes que l'on peut rencontrer à l'égard du villageois (d'après N. Dajani, modifiée), 9 - 6
3. Objectifs généraux du développement rural intégré, 9 - 7
 - 3.1 Valorisation des ressources humaines, 9 - 7
 - 3.2 Valorisation des ressources naturelles, 9 - 9
4. Objectifs opérationnels du développement rural intégré, 9 - 9
 - 4.1 Objectifs opérationnels visant la satisfaction des besoins essentiels et la santé, 9 - 10
 - 4.2 Objectifs opérationnels se rapportant aux systèmes de production, 9 - 11
5. Caractéristiques du développement rural intégré, 9 - 11
6. Conditions nécessaires à la réalisation du développement rural intégré, 9 - 12
 - 6.1 Volonté politique, 9 - 12
 - 6.2 Problèmes fonciers. Réforme agraire, 9 - 13
 - 6.3 Participation des masses rurales, 9 - 13
 - 6.4 Décentralisation et délégation de pouvoir, 9 - 14
 - 6.5 Rôle des services techniques, 9 - 14
 - 6.6 Éducation et formation professionnelles rurales, 9 - 15
 - 6.7 Animation, communication et vulgarisation, 9 - 16
 - 6.8 Participation spécifique de la femme, 9 - 16
 - 6.9 Recherche-développement-démonstration, 16
 - 6.10 Cadre général de cohérence, 9 - 17
7. Définition du développement rural intégré, 9 - 17•

Fascicule 9

CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT RURAL INTÉGRÉ
Antécédents, justification, signification, portée

Introduction

1. Le développement rural intégré est, à plusieurs égards, un concept difficile à cerner parce que les termes qui le définissent sont utilisés suivant un grand nombre d'acceptions qui varient en fonction des connaissances que l'on en a ou des interprétations que l'on en tire. Étant souvent mal comprise, l'approche du développement rural intégré fait l'objet de critiques de toute nature qui ne résistent cependant pas à l'analyse. Il est dommage qu'il en soit ainsi, parce que ce climat de défiance et la méconnaissance de la théorie du développement rural intégré peuvent retarder ou empêcher la mise en œuvre de ce concept. Le développement rural intégré souffre aussi du manque de spécialistes, et c'est essentiellement cette faiblesse qui freine souvent l'adoption de cette approche. Il faut ajouter aussi que le développement rural intégré dérange certaines manières de faire, qui sont pratiquées depuis des décennies, sans pour autant avoir amélioré la situation de très nombreux pays africains. Enfin, comme nous le verrons plus loin, l'ignorance, assez généralisée, de ce concept a rarement permis son application correcte, affaiblissant la position de ceux qui voient en lui la vraie solution aux problèmes du monde rural.

2. Il convient cependant de souligner que le PNUE, dans son dernier rapport sur l'environnement mondial (1), fait l'apologie de la « *gestion intégrée* ». Nous ne pouvons que manifester notre agrément devant cette nouvelle attitude qui contraste avec les approches sectorielles, courantes, autant que périmées. Ce n'est cependant pas faute d'avoir attiré l'attention, sur ce concept depuis une trentaine d'année (cf. *infra*).

3. Nous précisons dans ce fascicule ce que l'on entend par développement rural intégré. Un chapitre ultérieur (2) sera consacré à la mise en œuvre de la gestion intégrée. Précisons d'entrée de jeu, que le développement rural intégré repose sur l'*approche systémique* dont il sera question (3) plus loin et qui constitue la base des stratégies de développement, humain et durable qu'il nous faut poursuivre si l'on veut sortir le continent Africain de l'impasse où il se trouve engagé. C'est, dans une très large mesure, l'ignorance de l'approche systémique qui est la cause principale de la persistance de méthodes qui se sont avérées inappropriées. La plupart du temps, les politiques, comme les planificateurs, continuent à s'en remettre à l'approche sectorielle, parcellaire, ponctuelle, méthode plus facile, sans doute, mais qui ne résoud rien et devrait être reléguée aux oubliettes, du moins lorsqu'il est question de développement, domaine particulièrement marqué par sa complexité. L'analyse systémique offre une manière de penser, une méthode nouvelle, qui permet de traiter les problèmes complexes.

Initiatives concrètes

4. Afin de pallier deux des faiblesses majeures qui affectent le concept de D.R.I., à savoir le manque de spécialistes et la rareté des expérimentations en vraie grandeur, nous avons pris, au fil des ans, quelques initiatives concrètes.

(1) *L'avenir de l'environnement mondial 2000*. GEO-2000, Rapport du PNUE sur l'environnement mondial. PNUE, De Boeck-Université, 398 p. ; cf. « *Gestion intégrée* », p. 369.

(2) Cf. Fascicule 15, *Mise en œuvre de la gestion intégrée. Applications à l'aménagement du territoire et au développement régional. Méthodologie et logistique*.

(3) Cf. Fascicule 12 : Notions d'analyse systémique appliquées à l'aménagement et au développement intégrés.

- Dans le cadre de l'UNESCO, la création, avec feu le Dr Ibrahima Albassadje Toure (4), du Projet de *Formation en Aménagement pastoral intégré au Sahel* (FAPIS), qui a fonctionné de 1980 à 1989, à Dakar, en tant que cours post-universitaire de l'UNESCO.

- Toujours pour corriger le manque de spécialistes en gestion intégrée, nous avons créé, en 1987, à l'Université Laval, un Programme d'études supérieures spécialisées en *développement rural intégré*, destiné aux cadres du développement rural des pays en développement (5). Ce programme s'est déroulé de 1987 à 1998 ; il a décerné 130 diplômes.

- Pour remédier au manque d'expérimentation en gestion, aménagement et développement intégrés, ledit programme a poursuivi des actions, sur le terrain, à l'occasion de stages de deux à trois mois, organisés à Madagascar et dans plusieurs pays africains (6) en vue de préciser les modalités d'application et les conditions de généralisation de cette approche.

- Plus récemment, en avril 1999, enfin, a été ouverte, sur le campus de l'Université de Kinshasa, l'*École régionale post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux* (ÉRAIFT), projet du PNUD et de l'UNESCO, issu d'une recommandation du Séminaire de N'Sele, 1991 (7), et qui reçoit, à l'heure actuelle, les appuis de la Commission européenne et de la Belgique.

5. Ces programmes universitaires, de haut niveau, visaient et visent à former des experts en gestion intégrée. Ils ont contribué à lever les blocages qui freinaient l'extension du concept de développement rural intégré et la mise en œuvre de la stratégie de gestion intégrée, en un mot, ils ont permis de faire toute la clarté sur un outil, particulièrement approprié et potentiellement riche. Sa mise en œuvre à grande échelle, dans les pays en développement, constitue la voie la plus prometteuse pour éradiquer la pauvreté, utiliser rationnellement les ressources naturelles, aménager les territoires, créer un habitat de qualité, assurer la protection de la biodiversité, conserver l'environnement et accélérer le développement humain et durable.

6. S'il est essentiellement question dans ce fascicule de développement rural intégré, il faut cependant préciser qu'en réalité le développement forme un *tout*, et qu'il n'y a pas lieu de séparer le monde rural et le milieu urbain, ces deux ensembles — ou sous-systèmes — se trouvant en interaction dynamique. Si nous mettons l'accent sur le monde rural, c'est bien parce que, malgré son importance majeure, il a été et est toujours négligé par rapport au milieu urbain, ce qui entraîne une série de graves conséquences, comme : la mauvaise utilisation des ressources naturelles ; les faibles production et productivité agricoles, forestières et pastorales ; la dégradation des écosystèmes naturels ; l'abandon des campagnes par les jeunes et les adultes ; la difficulté croissante de réaliser l'autosuffisance alimentaire ; le maintien alarmant de conditions de pauvreté absolue ; la destruction des communautés rurales. Le mal développement du monde rural se répercute sur le développement tout court. Il convient donc de donner un coup de barre, car le développement rural implique que l'on maintienne dans les campagnes des populations actives, dynamiques et entreprenantes. Est-il besoin de rappeler que le continent africain est surtout rural.

7. La FAO (8) a bien montré que l'agriculture africaine et, d'une façon plus générale, le monde rural avaient été délaissés, aussi bien à l'époque coloniale que depuis les indépendances. Le développement rural a rarement fait l'objet de stratégies intégrées. Il en est résulté de nombreuses dégradations qui ont affecté les

(4) Cf. La mission de consultation, confiée, par le Dr F. di Castri, à Michel Maldague et à Ibrahima A. Touré, en 1978, dans l'ensemble des pays du Sahel. Cette mission, qui portait sur l'étude de factibilité du projet, a conduit au démarrage du projet FAPIS, en 1980.

(5) Ce Programme s'est déroulé durant une décennie (de 1988 à 1997). Il a reçu l'appui de l'Agence canadienne de développement international et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec. Il a fonctionné sous les auspices de l'UNESCO qui l'a reconnu comme l'un de ses cours post-universitaires.

(6) Ces actions ont été réalisées, à l'occasion des stages de terrain suivants : en Guinée Bissau, en 1983 ; en RDC, en 1986 ; au Sénégal, en 1989 ; au Congo, en 1992 ; à Madagascar, de 1990 à 1996 et en 1998 ; en Guinée, en 1997.

(7) Kabala, D., M. Maldague et S. Mankoto, La forêt tropicale africaine. Patrimoine à préserver d'urgence. Séminaire, UNESCO, N'Sele (RDC), 1991.

(8) L'agriculture africaine : les 25 prochaines années. Annxe 1 : *dimensions socio-économiques et politiques*. Rome, FAO, 34 p. - Voir aussi Fiches PNUE-CIEM, n° 351, 1988.

ressources naturelles — en particulier les sols — et les écosystèmes — forestiers notamment —, et ont entraîné la baisse de la fertilité des sols et la chute du rendement des cultures, l'insuffisance de l'alimentation, la réduction de la sécurité alimentaire, le tout se répercutant sur les populations.

8. Sur le plan conceptuel, le développement rural intégré — aspect de la gestion intégrée — appartient à la catégorie des concepts *a posteriori* ou empiriques (9). Il est issu de l'expérience et vérifié par celle-ci. Parmi les fondements de ce concept, se trouvent l'analyse systémique, l'approche interdisciplinaire et l'absolue nécessité de faire participer la population à toute opération d'aménagement et de développement.

9. Pour situer adéquatement la place de ce concept et en saisir la portée, il est utile de se rappeler les aléas des premières décennies de développement, marquées par de multiples crises (crise de l'agriculture, crise du développement rural, erreurs d'appréciation, indifférence pour le monde rural et distorsion en faveur des citadins) (10) ainsi que l'évolution régressive des systèmes de production agricole (11).

1. Évolution des idées

10. Devant les échecs et les difficultés des premières décennies de développement, de nombreuses réflexions ont été consacrées aux styles de développement poursuivis et à poursuivre, aux problèmes de l'environnement et aux stratégies de gestion rationnelle des ressources naturelles. Elles ont notamment conduit à l'élaboration d'une nouvelle approche du développement qui, si elle était appliquée de manière coordonnée, permettrait d'éliminer, de façon progressive, la pauvreté en ses causes, objectif bien différent de celui qui consiste à accorder une aide directe à ceux qui ont faim et souffrent de dénuement. Si l'aide d'urgence — « *aide humanitaire* » — est pleinement justifiée, en cas de cas de crises aiguës, c'est à des actions plus durables — prenant la forme d'un appui scientifique, technique, financier et pédagogique —, à la maîtrise des techniques et à la mise en place de structures, mieux adaptées aux vrais besoins des pays, qu'il faut faire appel pour engendrer un processus de développement véritable.

11. De là est né le concept de « *développement rural intégré* » qui a fait l'objet d'un symposium interrégional, à Berlin, en 1977. De son côté l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) a organisé un premier séminaire international en développement rural intégré, à Bamako en 1978. L'ACCT et le *Conseil international d'éducation mésologique* (CIEM) ont organisé, conjointement, les deuxième et troisième séminaires internationaux sur le même thème, à l'*École internationale de Bordeaux* (en 1980 et 1982), ainsi qu'un quatrième, en Guinée Bissau, en 1983.

Dans les paragraphes qui suivent, nous passerons en revue les points clefs du concept de développement rural intégré, après quoi, nous examinerons la mise en œuvre de ce concept.

2. Idée fondamentale du concept de développement rural intégré

12. Dans le concept de développement rural intégré, l'homme se situe au centre du développement dont il doit être à la fois le concepteur, l'agent et le bénéficiaire. Il s'agit là d'une option délibérée, fondée sur une vision éthique de la place qu'occupe l'être humain dans le développement (fig. 9 - 1). « *Le développement suppose le déploiement de l'activité des hommes à l'égard des hommes par l'échange de biens ou de services et par l'échange d'informations et de symboles* », précise Perroux.

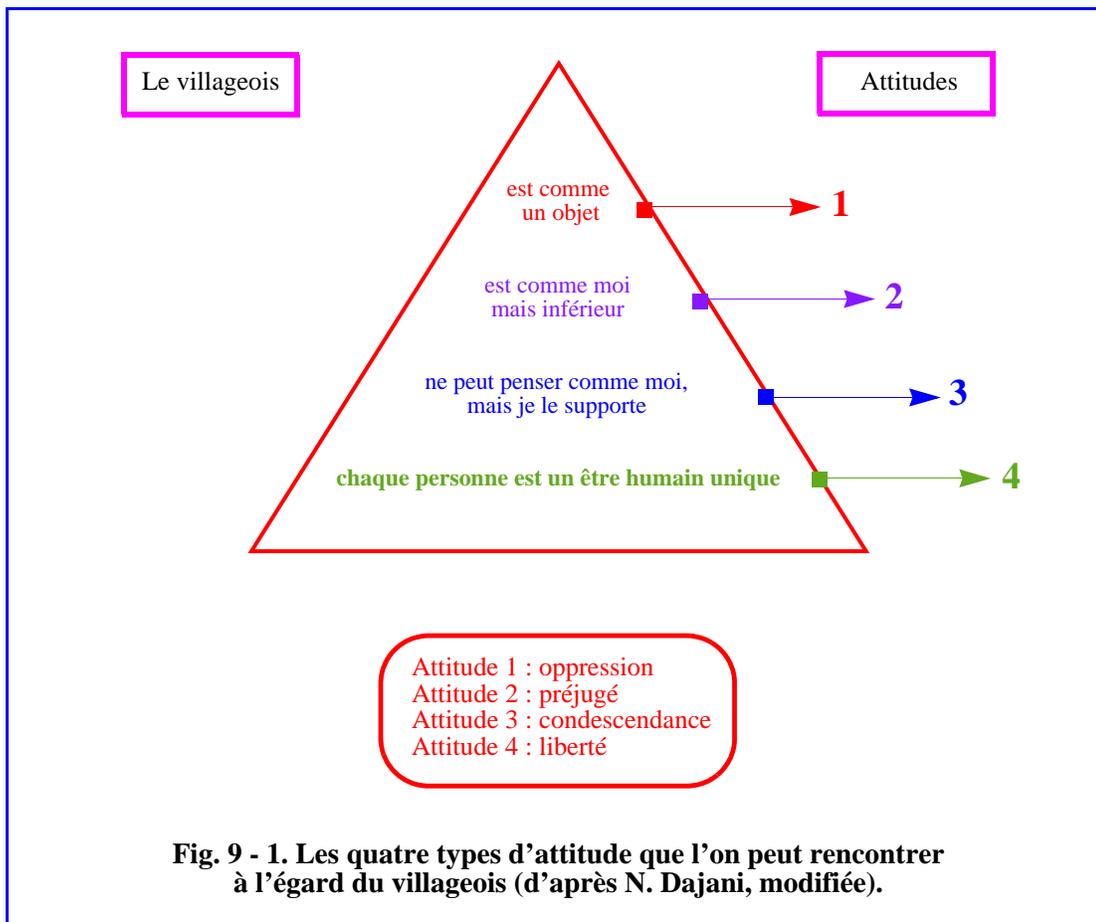
• Cette option est également celle de l'UNESCO, de l'ACCT, du CILSS/Club du Sahel, du PNUD. Elle est de plus en plus adoptée par toutes les organisations internationales et les grandes agences de développement.

(9) Kant, dans la *Critique de la raison pure*, distingue les concepts *a priori* et *a posteriori*. In : Élisabeth Clément et al., *Pratique de la philosophie*, Paris, Hatier, 1994.

(10) Cf. Fascicule 8, *Les crises des stratégies de développement et la nécessité de changer d'approche*.

(11) Cf. Fascicule 3, *Mécanismes de la fertilité des sols tropicaux et rapports avec les pratiques agricoles*.

Encore faut-il que l'on s'entende sur la place de l'homme et des collectivités dans le développement, et que l'on cerne davantage les implications de cette option ; c'est le grand mérite du concept de développement rural intégré de les avoir clairement explicitées.



- Ajoutons que le Programme des Nations Unies pour le Développement a lancé, en 1990, un important rapport consacré au « *développement humain* ». Comme nous le verrons plus loin, les idées de base qui y sont exprimées vont dans le sens du développement intégré.

13. Sur un plan opérationnel, cette option implique que l'on doive attacher une importance majeure à la participation des populations impliquées. La participation est une des conditions *sine qua non* de toute intervention de développement.

Mentionnons, à cet égard, que le concept de *foresterie communautaire* — exemple de participation et de partenariat — est accepté partout aujourd'hui ; dans plus de 100 États, des citoyens sont reconnus et encouragés comme conservateurs des forêts (12). Cette participation peut être à l'origine d'une transformation sociale profonde et avoir un effet considérable sur l'éradication de la pauvreté.

(12) Liz Alden Wily, De la satisfaction des besoins à la garantie des droits : l'évolution de la foresterie communautaire. Actes XII^e Congrès forestier mondial, Québec, 2003, Domaine A, Mémoire gén., C12, pp. 19-26.

3. Objectifs généraux du développement rural intégré

14. Le développement humain ne se limite pas à la progression ou au recul du revenu national. Il a pour objectif de créer un environnement dans lequel les individus peuvent développer pleinement leur potentiel et mener une vie productive et créative, en accord avec leurs besoins et leurs intérêts. « *Le rôle du développement consiste donc à élargir les possibilités, pour chacun, de choisir la vie qui lui convient. Ce concept dépasse aussi largement celui de croissance économique. En effet, celle-ci n'est qu'un moyen (...) d'accroître ces choix.* » (13)

Capacités fondamentales

15. Les capacités les plus fondamentales dans l'optique du développement humain sont les suivantes (14) : vivre longtemps et en bonne santé ; acquérir un savoir et des connaissances ; avoir accès aux ressources nécessaires pour mener une existence décente ; être en mesure de participer à la vie de la collectivité.

16. On peut grouper les objectifs généraux du développement rural intégré en deux grandes catégories, étroitement interdépendantes :

1° ceux qui se rapportent aux *ressources humaines* et dont la finalité est de mettre un terme à leur gaspillage et à la destructuration des communautés rurales ; on trouve ici toutes les actions qui visent l'éradication de la pauvreté ;

2° ceux qui visent les *ressources naturelles* et le *territoire* et qui commandent que soient associés, dans tout projet, la conservation des équilibres écologiques et le développement socio-économique — idée centrale du Programme MAB de l'UNESCO et de la *Stratégie mondiale de la conservation* de l'UICN — en vue de mettre un terme à la destruction des écosystèmes et à la dégradation des ressources naturelles.

3.1 Valorisation des ressources humaines

Finalité du développement

17. Le bien-être humain doit être l'objectif et la finalité du développement. Le PNUD (15) rappelle qu'Aristote formulait déjà cette finalité, il y a 2.500 ans : « *la richesse n'est manifestement pas ce à quoi nous aspirons, elle sert tout au plus à obtenir autre chose.* » Cet « *autre chose* », le PNUD le précise d'une façon particulièrement concise et claire : « *Dans la recherche de cet " autre chose ", le point de vue du développement humain est le même que celui des droits de l'homme. Dans les deux cas, il s'agit de parvenir à la liberté. Celle-ci est cruciale pour la réalisation des capacités comme pour celle des droits.* »

18. En ce qui concerne la valorisation des ressources humaines, il convient essentiellement de lutter contre la pauvreté et ses causes, parmi lesquelles, on peut mentionner : le mauvais état de santé, lui-même conséquence de multiples facteurs interreliés [sous-alimentation, malnutrition, manque d'hygiène et d'assainissement, insuffisance des soins de santé primaires] ; l'insuffisance de l'éducation et de la formation ; la condition inférieure des femmes ; le manque d'emplois (16). Valoriser les ressources humaines implique que l'on puisse répondre aux besoins essentiels des populations aux plans physique et spirituel (intellectuel, social, culturel, etc.).

Objectifs généraux

19. Dans cette perspective, les objectifs généraux du développement rural intégré peuvent être explicités comme suit :

(13) PNUD, *Rapport sur le développement mondial 2001*, op. cit., p. 9.

(14) *Ibid.*

(15) *Ibid.*

(16) Cf. M. Maldague, TGET, tome I, fascicule : *Éradication de la pauvreté*.

1° Répondre aux *besoins essentiels* des hommes (17). Cet objectif dérive de l'observation de la situation qui prévaut dans la plupart des régions rurales des pays en développement : situation de pauvreté rurale et conditions d'existence difficiles, voire précaires. L'observation de la réalité montre que l'amélioration des conditions de vie en milieu rural a rarement fait l'objet de préoccupations attentives et d'actions effectives de la part des responsables, qui ont, très généralement, préféré favoriser les citadins (voir *supra*).

2° Améliorer l'*état de santé* de la population rurale en accordant au terme *santé* le sens que lui donne l'OMS, à savoir un parfait état d'équilibre physique, mental, psychique et social. La satisfaction des besoins essentiels est à la base de la santé.

3° En ce qui concerne l'*individu*, il convient de veiller à l'épanouissement de la personne (*i.e.*, réalisation de ses potentialités ; élargissement de ses possibilités). Ceci signifie, sur un plan concret : élever le niveau de vie — *aspect quantitatif* — et améliorer le cadre de vie — *aspect qualitatif* [mésologique et infrastructurel (aménagement intégré du territoire, gestion des terroirs)]. Ces deux aspects retentiront sur les conditions de vie, le mode de vie, et, en définitive, sur la *qualité de la vie*, à laquelle contribuent également la satisfaction des besoins essentiels et l'état de santé. Il convient de s'assurer que chacun bénéficie de conditions de vie, dignes et décentes.

4° En ce qui regarde les *groupes communautaires* et les *collectivités*, il y a lieu de tendre à ce que, grâce à la mise en œuvre du concept de développement rural intégré, la société devienne plus productive [augmentation de la production et de la productivité], plus intégrée [réduction des conflits entre les différents secteurs ; coordination horizontale et verticale] et plus homogène. Ce dernier terme ne doit pas être pris dans le sens d'uniformisation accrue, mais bien dans celui de réduction des disparités excessives entre individus et groupes sociaux.

20. Les options de base du développement rural intégré, qui portent sur la satisfaction des besoins essentiels de l'homme et sur sa santé au sens large, sont en tout point conformes aux idées exprimées dans le premier Rapport du PNUD (1990) sur le développement humain.

- Dès le préambule de ce document, on peut lire : « (...) *nous redécouvrons la vérité essentielle que les hommes doivent être au centre de tout développement* ». Il y a une analogie parfaite entre cette vision et celle qui est à la base du concept de développement rural intégré.
- Un peu plus loin, se trouve énoncé cet autre point, conforme, lui aussi, à l'approche systémique : « *Ce qui rend passionnante l'étude du développement, c'est qu'il implique que soit prise en compte la totalité du spectre au travers duquel s'épanouissent et sont mises en œuvre les capacités humaines* ». On retrouve ici les idées de *globalité* et d'*intégration* qui caractérisent le concept de développement intégré et qui constituent deux des concepts fondamentaux de l'analyse des systèmes.
- Une autre idée, affirmée avec force dans le Rapport du PNUD, est qu'il n'y a aucune relation automatique entre la croissance économique et le développement humain. Certains pays ont atteint des niveaux élevés de développement humain, tout en ayant de faibles revenus per capita (le Sri Lanka, par exemple), tandis que d'autres ont été incapables d'utiliser leurs niveaux de revenus élevés et leur croissance économique rapide pour atteindre un état satisfaisant de développement humain (cas du Brésil, du Gabon et surtout des pays du Golfe).

21. Dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, les années 1980 ont été marquées, sur le plan de l'accomplissement humain, par une stagnation, voire une régression.

En ce début de millénaire, malgré de notables progrès, beaucoup reste à faire pour le développement humain (18). Partout dans le monde, des carences inadmissibles persistent. Sur les 4,6 milliards d'habitants

(17) Cf. Fascicule 1, *Besoins essentiels de l'homme et développement intégré*.

(18) Cf. *Rapport mondial sur le développement humain 2001*. PNUD, De Boeck ; cf. tableau 1.1, p. 9.

des pays en développement, plus de 850 millions sont analphabètes ; plus d'un milliard n'ont pas accès à des points d'eau aménagés et 2,4 milliards ne disposent pas d'infrastructures sanitaires élémentaires ; 11 millions d'enfants de moins de cinq ans succombent chaque année à des maladies et autres fléaux pour lesquels existe pourtant une prophylaxie ou une solution. Quelque 1,2 milliard d'individus ont moins d'un dollar par jour pour vivre, et 2,8 milliards moins de deux dollars par jour.

3.2 Valorisation des ressources naturelles

Couplage de la gestion de l'environnement et du développement

22. Cet aspect clef est souvent négligé. Or, la conservation, considérée dans son sens dynamique de mise en valeur rationnelle des ressources, est la condition fondamentale du développement qui implique, pour se réaliser, un environnement biophysique de qualité (voir fig. 1 -1). Le drame de bien des pays, en Afrique en particulier, réside dans la dégradation de leurs ressources naturelles. Un environnement biophysique de qualité — où règnent des conditions de basse entropie, assurant au système sa stabilité dynamique — est la condition *sine qua non* de la satisfaction des besoins essentiels des populations rurales et du renforcement de leurs capacités fondamentales. C'est sur de telles considérations que repose le concept de développement durable.

23. La *Stratégie mondiale de la conservation* (1980), le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement* (1987) et la *Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement* (Rio de Janeiro, 1992) ont montré la nécessité d'intégrer environnement et développement (se référer au Principe 4 de la *Déclaration de Rio*).

24. Dans tous les projets de développement, comme dans les interventions d'aménagement du territoire et dans l'élaboration des plans de gestion qui se rapportent aux ressources naturelles, il convient d'évaluer les impacts que l'action entreprise peut avoir sur l'environnement biophysique, afin de rejeter les interventions dont les effets secondaires seraient préjudiciables à l'environnement et, par là, au développement durable, ou, à tout le moins, de prévoir des mesures d'atténuation appropriées.

Concept d'environnement biophysique de qualité

25. La figure 1-1 (19) illustre le concept d'environnement biophysique de qualité qui se caractérise par les trois objectifs de la *Stratégie mondiale de la Conservation*, à savoir :

- 1° assurer le maintien des systèmes entretenant la vie et des processus écologiques essentiels (*i.e.*, les systèmes édaphiques et hydriques) ;
- 2° assurer la protection de la biodiversité ;
- 3° veiller à l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes.

Pour ce faire, l'accent sera mis sur le *bassin versant* en tant qu'unité d'aménagement intégré. Celui-ci devra faire l'objet d'un plan d'aménagement et d'un plan de gestion ; dans le bassin versant, les mesures doivent être prises pour prévenir et corriger toute dégradation aux systèmes pédologiques et hydrographiques. Comme nous l'avons mentionné à propos des besoins essentiels, un milieu biophysique de qualité est la condition *sine qua non* du développement.

4. Objectifs opérationnels du développement rural intégré

26. Pour réaliser les objectifs généraux du développement rural intégré, il convient d'agir sur le système rural, c'est-à-dire, non seulement sur la production, mais aussi sur l'ensemble des conditions de toute nature qui la déterminent (20). Ces actions doivent être menées sans porter préjudice aux systèmes entretenant la

(19) Cf. Tome I, fascicule 1, *Besoins essentiels de l'homme et développement intégré*.

vie et aux processus écologiques essentiels, qui sont à la base de la capacité de la biosphère à générer des ressources (K_R). La production — indispensable au développement — doit aller de pair avec la conservation des ressources naturelles. Elle doit, pour cela, se fonder sur la mise au point de systèmes de production durables. Pour atteindre les objectifs généraux du D.R.I., on interviendra dans un grand nombre de domaines qui font l'objet d'objectifs opérationnels.

27. Deux catégories d'objectifs opérationnels doivent être distingués :

1° Il y a, tout d'abord, ceux qui sont indispensables pour répondre aux objectifs généraux du développement rural intégré, essentiellement ceux qui se rapportent à la satisfaction des *besoins essentiels*, réalisant, du même coup, les conditions permettant d'atteindre un *bon état de santé*.

2° Il y a, ensuite, ceux qui concernent les *systèmes de production* proprement dits.

4.1 Objectifs opérationnels visant la satisfaction des besoins essentiels et la santé

28. Il convient d'intervenir ici dans les secteurs qui touchent directement les *conditions de vie* de la population rurale. Cette approche, spécifique au développement rural intégré, montre bien comment celui-ci se démarque du développement agricole. Ce dernier met l'accent sur la production, sur les systèmes agraires de production proprement dits, alors que la stratégie du développement rural intégré considère, en outre, l'ensemble des éléments qui déterminent la capacité de la population, non seulement à exploiter les ressources de son milieu, mais aussi, à satisfaire l'ensemble de ses besoins essentiels et, notamment, à améliorer la qualité de son habitat.

29. Beaucoup de projets de développement agricole ont échoué à cause de leur approche sectorielle, qui ne prenait en compte que la production, négligeant les producteurs, et confortant, de ce fait, le cercle vicieux classique : le développement implique un bon état de santé, tandis qu'un bon état de santé est nécessaire au développement.

- Agir uniquement sur les systèmes de production ne permet pas de rompre ce cercle vicieux. En revanche, intervenir à la fois sur les systèmes de production et en périphérie de ceux-ci, ce qui est le propre de la stratégie du développement rural intégré, a pour effet de rompre, sur tous les plans, le cercle vicieux considéré. C'est là, l'essence même de la mise en œuvre du concept de développement rural intégré. Cette façon de faire, qui vise le *système rural* (approche systémique), rend plus aisée aussi la mise en évidence des *points d'amplification* ou points sensibles du système qui, une fois catalysés, permettent d'enclencher des actions en chaîne et, par là, d'accélérer le progrès (21).

30. Au plan opérationnel, il s'agit de mener des actions concrètes dans tous les secteurs qui concourent à créer des conditions de vie satisfaisantes : infrastructures sanitaires et scolaires ; approvisionnement en eau potable ; habitat de qualité ; logement ; assainissement du milieu ; hygiène ; amélioration nutritionnelle ; alphabétisation, éducation, formation ; soins de santé primaires ; lutte contre les gîtes des vecteurs de maladies parasitaires ; amélioration des systèmes de combustion du bois ; actions sur le plan des loisirs ; accessibilité au crédit ; amélioration de l'information et de la communication ; introduction de technologies nouvelles, appropriées ; etc. Bref, il convient d'entreprendre des actions, coordonnées et cohérentes, dans l'ensemble des six sous-systèmes du système rural (22).

(20) Cf. Tome I, fascicule 14, *Concept de système rural. Moteur du développement*.

(21) Cf. Tome I, fascicule 12, *Notions d'analyse systémique appliquée au développement intégré*.

(22) La réalisation effective d'un certain nombre d'opérations concrètes, avec les villageois, est un des objectifs principaux des stages de terrain de deux mois (Chaire 16) de l'ÉRAIFT (Université de Kinshasa, RD Congo).

4.2 Objectifs opérationnels se rapportant aux systèmes de production

31. On peut distinguer les objectifs opérationnels suivants :

1° Augmenter sensiblement la production et la productivité de l'agriculture au sens large (agriculture, élevage, foresterie, pisciculture, agroforesterie, génie rural, etc.).

2° Augmenter la production des biens de grande consommation, en commençant par les biens de première nécessité (BPN) ; cette production doit tendre à devenir locale.

3° Augmenter la production industrielle des moyens de production en vue notamment de produire des biens de grande consommation.

4° Mettre en place les infrastructures et les équipements nécessaires à la satisfaction des besoins de la collectivité et à l'augmentation de la production. On trouve ici les aspects qui se rapportent à l'aménagement intégré du territoire.

5. Caractéristiques du développement rural intégré

32. Le développement rural intégré possède un certain nombre de caractéristiques qui sont considérées ci-dessous. Entreprendre un projet, dans la perspective du développement rural intégré, implique, conséquemment, que l'on puisse y retrouver ces caractéristiques.

1° La **participation de la population** : il convient de fonder le développement rural intégré sur la participation de la population, qui doit être volontaire, active et consciente. Cependant, dans certains cas, il pourrait être justifié de « provoquer », dans une certaine mesure, cette participation.

- La participation est nécessaire à toutes les étapes du processus de la planification. Elle est indispensable pour résoudre les problèmes qui se posent et réaliser les objectifs du développement rural intégré. Est particulièrement importante ici, la participation communautaire, qui implique que l'ensemble de la population concernée prenne une part active à la réalisation des projets de développement, sans pour autant brimer les initiatives individuelles.

- La participation doit être préparée et stimulée par des actions d'éducation, de formation, d'information, d'animation, de vulgarisation et de communication.

2° La **stimulation de l'innovation**, l'exploitation des connaissances et la prise en considération des acquis des personnes et des groupes sociaux. L'amélioration des systèmes de production et des conditions de vie, notamment grâce aux applications de technologies appropriées, est tributaire de la capacité de la population à innover et à s'adapter aux changements.

3° Son **caractère endogène** : le développement rural intégré naît, ou devrait naître, de l'intérieur. Il plonge ses racines dans le contexte biophysique, socio-économique et culturel local. Pour cette raison, on peut le qualifier d'*endogène*, par opposition à un développement qui serait fondé sur la transposition ou l'imitation de modèles étrangers (le mimétisme). Un développement endogène n'est possible que si les deux caractéristiques précédentes — participation et stimulation de l'innovation — se trouvent réalisées.

4° L'**adaptation aux conditions mésologiques locales**, tant en ce qui concerne les ressources naturelles, y compris énergétiques, que les ressources humaines. Le développement rural intégré met à profit les ressources locales (p.ex., les matériaux locaux ; les sources d'énergies locales ; les techniques traditionnelles, etc.).

5° L'**approche globale, intégrée, interdisciplinaire et multisectorielle**. Le développement rural intégré s'appuie sur différentes disciplines — notion d'interdisciplinarité — et concerne de nombreux secteurs. Si la coordination est nécessaire entre les différents secteurs, on notera, plus loin, qu'elle ne suffit pas. La mise en œuvre du développement rural intégré doit se faire conformément aux *concepts*, qui caractérisent tout *système*, et aux *lois de la théorie générale des systèmes* ; dans ce contexte, un village doit être vu comme un système (23).

6° L'**approche de la réalité et de ses problèmes** dans leur **complexité** et leur **globalité**. Cette option est également conforme aux principes de l'analyse systémique. Ceci signifie qu'il ne convient pas de se limiter à quelques aspects du développement, rejetant les autres. Le moindre village est complexe ; il faut aborder ses problèmes dans le contexte même de sa complexité.

33. Cet aperçu des caractéristiques du développement rural intégré suffit à mesurer la difficulté même de cette approche.

- Ce n'est que depuis peu de temps (décennies 1970-1980) que l'on a découvert qu'à côté de l'approche sectorielle, en existait une autre, l'*approche systémique*, plus exigeante, plus difficile, mais sans laquelle il est impossible de réaliser un développement cohérent, c'est-à-dire un développement qui soit favorable à la fois au progrès humain et au maintien des équilibres de la nature.
- Malheureusement, et nonobstant plusieurs programmes de formation supérieure dans ce domaine (cf. *supra*, les projets FAPIS, DRI et ÉRAIFT), cette voie est encore trop peu connue et, par voie de conséquence, peu mise en œuvre. Les spécialistes de la gestion intégrée, du développement intégré sont rares et pas nécessairement écoutés par les tenants de l'approche traditionnelle, sectorielle.
- La crise de nombreux pays en développement est le résultat d'une approche aléatoire et parcellaire des problèmes. Il est clair que l'on ne devrait plus continuer à suivre cette voie archaïque qui, non seulement creuse, chaque jour davantage, le fossé entre les pays nantis et les pays pauvres, mais qui, en outre, menace la survie même de nombreux pays en développement.

6. Conditions nécessaires à la réalisation du développement rural intégré

34. La mise en œuvre du concept de développement rural intégré — qui suppose la rétention de la population dans les campagnes — implique un certain nombre de conditions qui sont considérées ci-dessous.

6.1 Volonté politique

35. L'engagement politique vient au premier rang des conditions nécessaires pour mener à bien un projet de développement rural intégré. L'attitude de l'élite dirigeante, de l'administration gouvernementale et du monde des affaires doit être favorable à cette stratégie de développement, sans quoi les efforts, aussi tenaces soient-ils, risquent d'aboutir à un échec. Cet engagement politique implique l'acceptation d'une participation effective des ruraux aux décisions. En d'autres termes, il n'y a pas de développement rural intégré possible sans que ne soit élaborée une *politique* appropriée, cohérente avec ce type de développement et favorable à sa mise en œuvre. Il convient d'accorder, enfin, autrement qu'en paroles, de l'importance au monde rural.

- Veut-on continuer à favoriser les villes au détriment du monde rural, comme cela a été le cas depuis 1960, ou veut-on appréhender les problèmes suivant une approche systémique, considérant le monde rural et les villes comme deux sous-systèmes du même ensemble, mettant fin aux distorsions qui sont préjudiciables tant aux villes qu'aux campagnes et qui se soldent, de surcroît, par la dégradation de l'environnement biophysique ?

(23) *Ibid.*, cf. Fascicule 14.

6.2 Problèmes fonciers. Réforme agraire

36. En raison même de la prééminence du secteur agricole dans les pays en développement, et spécialement en Afrique, il faut insister sur la nécessité de disposer d'un régime convenable de la propriété et de l'utilisation des terres. À ce titre, une réforme agraire peut constituer, là où c'est nécessaire, une condition préalable à tout projet de développement rural intégré, véritable. Il n'y a pas de développement rural intégré possible dans le cas de paysans sans terre, de métayers ou d'ouvriers agricoles. Or, c'est bien vers l'augmentation de ces différentes catégories qu'a conduit l'évolution des dernières décennies.

Nous avons montré l'importance qu'a eue la répartition équitable des terres dans le cas du développement du Japon ; ce pays a véritablement décollé lorsqu'a été mise en œuvre, en 1946, la loi de la réforme agraire (24).

37. Le XII^e Congrès forestier mondial insiste, dans son *Énoncé final*, sur la justice sociale et notamment sur la nécessité de reconnaître les droits fonciers et les droits de propriété (25). Ce sont là des conditions *sine qua non* de la réussite de tout projet de foresterie communautaire, car la participation de la population est étroitement liée à ses liens à la terre : « avoir son toit », « avoir sa terre » sont à la base du dynamisme rural.

6.3 Participation des masses rurales

38. Le développement rural intégré implique la participation effective des masses rurales. Les organisations paysannes fournissent un cadre et un milieu, favorables à la participation. Leur engagement actif constitue un élément essentiel d'une stratégie de stimulation et de mobilisation des ressources humaines et financières.

- Les activités de groupe permettent la réalisation de travaux de plus grande envergure pour le bénéfice de la collectivité. Dans ce contexte, la démocratisation des méthodes de direction doit être réelle, et le savoir-faire technique doit être mis à la disposition du groupe. Les produits obtenus, le cas échéant, par le travail collectif, doivent être commercialisés de façon satisfaisante, et les revenus équitablement répartis.

39. Le développement rural intégré ne signifie nullement la collectivisation du travail. On sait que l'homme est attaché à la liberté : il aime et aspire à être maître chez lui. Là où le recours au travail communautaire, librement consenti, est requis, c'est lorsque des travaux ont avantage à être entrepris au profit de l'ensemble de la collectivité.

40. Mentionnons, à titre d'exemple, des travaux d'adduction d'eau, entrepris à Madagascar, en été 1996. Il s'agissait de construire une citerne à eau de 20 m³ ; ce travail intéressait tout un village. Le projet avait été décidé de commun accord avec les villageois et les autorités locales. Dans un tel contexte, les villageois, hommes et femmes, et même les enfants (par jeu), se sont mis au travail ; un canal, à ciel ouvert, de 2,5 km a été creusé à flanc de collines ; divers ouvrages de micro-hydraulique ont été réalisés, et la citerne construite. Ces travaux communautaires se sont déroulés dans un climat de liberté : ce ne sont pas des travaux réalisés sous la contrainte. Les villageois y ont adhéré et ont mis la main à la pâte, parce qu'ils comprenaient qu'il y allait de leur intérêt. Ces travaux ne les empêchaient pas de vaquer à leurs occupations courantes (souplesse dans l'organisation du travail ; rotation des groupes) et à leurs projets personnels.

(24) Cf. Tome I, fascicule 8, l'annexe 1, se rapportant au Japon.

(25) Cf. *Énoncé final*, XII^e Congrès forestier mondial, Québec (Canada), 2003. - Voir aussi, Liz Alden Wily, *op. cit.* - L'*Énoncé final* du XII^e CFM a été publié dans le *Bull. Ac. Nat. Sc. Dév. de la RD Congo*, n° 4, 2003, pp. 77-82.

6.4 Décentralisation et délégation de pouvoir

41. Sur le plan législatif, la décentralisation des services publics implique une délégation de pouvoirs, de ressources et de moyens (financiers notamment) aux différents échelons de l'administration, et cela jusqu'au niveau local. Le résultat de cette opération est de favoriser la participation des ruraux à la prise de décision et à la réalisation pratique des projets de développement rural.

42. La décentralisation, indispensable au développement rural intégré, ne peut se borner à installer des fonctionnaires en milieu rural (déconcentration). Il faut en outre, et ceci est essentiel, que les populations acquièrent le pouvoir de prendre des décisions. La décentralisation ne sera pas réussie si les fonctionnaires imposent leurs idées aux ruraux. Il faut, au contraire, chercher à ce que s'établisse un climat d'entente, de dialogue, d'écoute et de confiance réciproque, de conciliation et de concertation, de façon à rapprocher les conceptions du personnel administratif et celles des populations, dans le cas où elles divergeraient.

- Cette décentralisation doit être réalisée dans un esprit démocratique ; les membres des structures décentralisées doivent être des *élus* qui ont à répondre de leurs actes devant leurs électeurs, la population.

* *Autorité locale dotée de pouvoirs et de moyens*

43. À l'échelle régionale et locale, il y a lieu de mettre en place des structures décentralisées, au sein desquelles émergera, dans chaque entité territoriale, une autorité locale dotée de pouvoir. L'absence de telles structures bloque actuellement la mise en œuvre du développement rural intégré ; d'autant qu'à ce niveau, la seule coordination est totalement inopérante (26).

6.5 Rôle des services techniques

* *Impulsion et coordination*

44. La réalisation du développement rural intégré ne nécessite nullement la fusion des structures classiques au sein d'une seule administration géante. Les différents services — agriculture, eaux et forêts, élevage, développement rural, santé, éducation, génie rural, transports, travaux publics, plan, etc. — gardent leur identité et continuent d'exercer leurs fonctions spécifiques. Cependant des mécanismes doivent être prévus et mis en place pour aider, appuyer, favoriser, localement, les opérations intégrées qui requièrent les actions concertées et coordonnées de différents services techniques.

45. Aux niveaux national et régional, cet appui aux opérations intégrées devrait être assuré par des structures, expertes en stratégie intégrée et disposant d'un pouvoir suffisant pour implanter une véritable politique de développement rural intégré et stimuler des actions concrètes allant dans ce sens. Elles auraient essentiellement pour objet de guider la mise en œuvre d'actions de développement intégré à l'échelle de petites entités territoriales (villages, groupement de villages, terroirs ruraux, communes rurales).

* *Projets à petite échelle*

46. L'approche intégrée, même si elle devait relever d'une politique, adoptée à l'échelle de l'État, ne pourrait être mise en pratique qu'à petite échelle, à l'échelle d'une unité territoriale, bien délimitée géographiquement. En d'autres termes, même si l'ensemble d'un pays adoptait le concept de développement rural intégré, il ne pourrait être mis en œuvre que localement, car il est subordonné à l'adhésion de la population locale et doit, forcément, être placé sous la responsabilité de pouvoirs locaux, démocratiquement élus, par les citoyens.

Mais un tel ensemble de systèmes locaux, en mesure de résoudre un grand nombre de problèmes spécifiques, constituerait un levier puissant de développement intégré, ouvrant la voie à l'auto-

(26) Cette question a été considérée lors du Séminaire UNESCO-PNUD, sur les *Stratégies de développement rural intégré* qui s'est déroulé, du 19 au 21 juillet 1995, à Toamasina (Madagascar).

développement.

6.6 Éducation et formation professionnelles rurales

47. Les points suivants doivent retenir l'attention :

1° Les programmes d'enseignement et de formation socio-professionnelle en milieu rural doivent être fonctionnels, c'est-à-dire conçus pour répondre aux besoins particuliers de populations cibles bien déterminées.

2° Chaque projet de développement rural intégré doit comporter un volet « *éducation et formation* », de manière à permettre l'amélioration des connaissances et du savoir-faire de l'ensemble du personnel appelé à y contribuer.

3° Dans les régions rurales, l'éducation doit être intégrée à tous les secteurs d'activités qui concourent au développement. L'éducation et la formation professionnelle doivent contribuer, autant à l'augmentation de la productivité qu'à l'amélioration générale du bien-être de la population rurale.

4° L'éducation et la formation devraient, en particulier, développer les capacités d'organisation et de gestion. L'absence d'une bonne structure de gestion, à l'échelon local, contrecarre souvent la mise en œuvre des programmes ruraux.

5° L'*éducation de base* entre dans la stratégie du développement rural intégré. Fournir une éducation minimale constitue une condition nécessaire à la participation effective de la population rurale aux activités productives, comme aux processus sociaux et politiques. Cette éducation représente, en outre, un pas dans la voie d'une plus grande équité, car elle touche, entre autres, les groupes les plus désavantagés de la population. Dispenser une éducation de base, c'est tenter de répondre aux besoins essentiels en matière d'éducation, en fournissant à ceux que le système d'enseignement scolaire n'a pas touchés, une instruction fonctionnelle, souple et peu coûteuse.

48. Il convient ici que les programmes d'éducation et de formation socio-professionnelles fassent davantage appel, dans les PED, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le Prof. Mweze écrit à ce sujet pour ce qui est de la RD Congo (27) :

« Une des tâches prioritaires de notre enseignement sera de développer la dimension cognitive et mentale des apprenants et le niveau d'appropriation des usagers des technologies de l'information et de la communication sous toutes les formes.

Nous nous réjouissons du fait que le cours d'informatique soit inséré dans le programme d'enseignement primaire, secondaire et universitaire. Cependant, des efforts doivent encore être déployés pour approfondir cette nouvelle culture et diversifier les cursus et les niveaux d'études de cette discipline.

C'est le lieu ici de féliciter ceux de nos compatriotes qui ont créé des écoles d'informatique de haut niveau et qui ont consenti d'énormes sacrifices pour implanter dans le cursus de nos enfants cette nouvelle culture numérique. »

(27) Mweze Chirhulwire, N.D., Le NEPAD et sa politique relative aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. *Bull. Ac. Nat. Sc. Dév de la RD Congo*, n° 5, 2004.

6.7 Animation, communication et vulgarisation

49. Les agents chargés de l'animation et de la vulgarisation jouent un rôle majeur dans le développement rural intégré. Ils doivent être, en milieu rural, des catalyseurs du développement durable, ce qui implique une formation professionnelle spécifique.

- Dans leurs rapports avec les populations rurales, ces agents doivent, dans toute la mesure du possible, appliquer une méthode non directive, une démarche qui s'appuie sur la motivation et l'exemple. En fait, il faut chercher à exploiter les capacités des producteurs à perfectionner, par eux-mêmes, leurs connaissances et leur savoir-faire.
- En tout état de cause, les agents d'animation et de vulgarisation doivent privilégier une pédagogie de groupe plutôt que les visites individuelles aux exploitants agricoles. L'expérience a prouvé que la propagation de l'innovation n'est pas assurée par les paysans-pilotes.
- Il faut partir de l'analyse de la situation initiale, avec les intéressés — phase *déductive* —, pour déboucher sur une situation nouvelle, et étudier, toujours avec eux, la *stratégie* et les *méthodes* à utiliser — phase *inductive* (cf. *supra*).
- Les activités de formation doivent être centrées sur les membres des organisations socio-professionnelles rurales, qui désigneront progressivement, en leur sein, un certain nombre de leurs pairs qui seront formés, à l'occasion de sessions de courte durée, organisées, si possible, durant les périodes de faible activité.

6.8 Participation spécifique de la femme

Autonomisation des femmes

50. L'existence d'une division du travail entre les hommes et les femmes, en milieu rural, doit inciter les responsables des projets de développement rural intégré à prévoir des programmes destinés spécifiquement aux femmes. Dans de nombreuses régions, en effet, alors que les travaux pénibles — défrichage, essouchement, labours — incombent en général aux hommes, les semis, les sarclages et les récoltes reviennent très souvent aux femmes.

- Elles s'adonnent également aux activités de maraîchage et d'artisanat.
- Elles se chargent, en outre, des travaux domestiques : cuisine, recherche du bois de feu, pilage, exhaure, soins des enfants, etc.

51. Les programmes, destinés aux femmes, sont souvent orientés vers les questions de responsabilité sociale : amélioration de la nutrition, éducation sanitaire, etc. Dans le cadre des projets de développement rural intégré, il faut aller plus loin, en perfectionnant les femmes dans les fonctions économiques qui leur sont dévolues.

6.9 Recherche-développement-démonstration

52. L'amélioration des systèmes de production, la mise au point de systèmes agroforestiers, l'application de méthodes de lutte contre l'érosion des sols, la mise au point de nouvelles techniques, la transformation et la valorisation de la production, la réalisation de projets de développement rural, etc., impliquent une phase de recherche-développement-démonstration. Il ne faut pas se contenter de reproduire le système, il faut *innover*, notamment en ce qui concerne le recours à de nouvelles technologies (28) et à de nouvelles sources d'énergie.

53. Les progrès technologiques, accomplis sur les plans de la santé, de la nutrition, des rendements agricoles

(28) Rapport mondial sur le développement humain du PNUD, 2001, a pour thème « *Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain* ». PNUD, De Boeck, 2001, 266 p.

et de l'emploi sont rarement limités dans le temps ; ils ont généralement un *effet multiplicateur*. On assiste ainsi à un processus de rétroaction positive ou amplificatrice, qui accroît les connaissances, la santé, la productivité et les revenus, et met en place les moyens d'innover davantage, pour le plus grand bénéfice du développement humain.

6.10 Cadre général de cohérence

54. L'harmonisation de tous les éléments d'une politique de développement rural intégré repose sur le *test de cohérence* qui n'est autre chose que l'étude du cheminement dans le temps des conditions d'équilibre. S'il se produit un certain désajustement des éléments constitutifs du développement intégré, on s'efforcera de réduire les écarts par des politiques appropriées.

Le succès général des opérations et projets intégrés en milieu rural implique :

- la cohérence des objectifs à tous les niveaux de la pyramide décisionnelle ;
- la cohérence dans la finalité du développement ;
- la cohérence en ce qui regarde la place de l'homme dans le développement ;
- la cohérence en ce qui concerne les concepts [environnement global, protection, conservation, environnement, aménagement intégré du territoire, développement intégré, développement durable, santé, etc.] ;
- la cohérence à propos des besoins essentiels à satisfaire.

7. Définition du développement rural intégré

55. À l'occasion du deuxième Séminaire international sur le développement rural intégré, organisé par le CIEM, à l'École internationale de Bordeaux, en 1980, la définition suivante du développement rural intégré a été proposée : « *Le développement rural intégré est une stratégie par laquelle une série d'actions, régulières et progressives, amorcées ou soutenues par une volonté politique, apporte des changements quantitatifs et qualitatifs, au sein d'une population rurale et avec sa participation consciente et active, en vue de répondre à ses besoins essentiels, d'améliorer son bien-être et d'engendrer un processus autonome de développement* ».

56. Maurice Strong — alors qu'il était directeur exécutif du PNUE —, a lancé, à l'occasion de la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement humain (Stockholm, 1972), le concept d'*écodéveloppement* qui mettait l'accent sur les préoccupations écologiques de l'époque. Avec le temps, ce concept a acquis une connotation teintée d'« écologisme ». Aussi, le concept de « développement rural intégré », plus neutre, traduit-il mieux la finalité et les objectifs que l'on doit poursuivre en matière de développement. De surcroît, il ne privilégie aucune des nombreuses disciplines qui concourent au développement, pas plus l'écologie que la culture ou n'importe quelle autre domaine.

- Les idées que l'on rencontre dans les concepts récents de développement humain (PNUD, 1990 et suivantes) et de développement durable (CMED, 1987 ; CNUED, Rio de Janeiro, 1992) se trouvaient incluses, avant la lettre, dans le concept de D.R.I., à savoir en particulier, la place de l'homme au centre du développement et l'intégration des préoccupations touchant l'environnement et le développement.

- Au même titre que l'« écodéveloppement » est réductionniste, l'approche « écosystémique » pêche, elle aussi, par son étroitesse de vue, lorsqu'il s'agit de développement humain (29). L'écosystème concerne le biotope et la biocénose ; l'homme n'en fait pas partie. En revanche, l'approche systémique est cohérente avec le concept d'environnement qui intègre : l'écosystème ; l'homme et la population, ; la culture.

(29) Samy Mankoto et Michel Maldague, *Stratégie systémique appliquée à la gestion de la biodiversité. Cas de la réserve de biosphère de Luki (RDC)*. Communication au XII^e Congrès forestier mondial, Québec, septembre 2003. Actes du CFM, Domaine B2: Fonctions environnementales et maintien de la biodiversité, Mémoire spécial, MS 13, pp. 111-119.

Système rural

54. Le système rural, qui dérive de l'analyse systémique dont il est une application en milieu rural, est cohérent avec le concept de développement rural intégré. Le système rural (30) comprend six sous-systèmes, hiérarchiquement emboîtés, et constitue le cadre méthodologique et opérationnel, dans lequel se réalisent les actions de développement intégré, lesquelles permettent d'atteindre les objectifs opérationnels, d'abord, et généraux, ensuite, du développement rural dans son approche systémique.

ANNEXE

NOTION DE PARTICIPATION

1. Différents aspects associés à la participation

55. Guimbala Diakite (31) estime que pour comprendre le phénomène de la participation, il faut tenir compte des quatre aspects suivants :

1° ce que l'individu sait, c'est-à-dire son niveau d'information ; p. ex., ce qu'il sait des groupes de participation dans son milieu ;

2° ce que l'individu pense, c'est-à-dire ses attitudes ; p. ex., ce qu'il pense de ces groupes de participation ; comment il juge leur mode de recrutement, leur action, etc. ;

3° ce que l'individu veut, c'est-à-dire ses aspirations ; p. ex., ce qu'il désire pour améliorer son niveau de vie personnel ; ce pour quoi il travaille ou lutte, etc. ;

4° ce que l'individu fait, c'est-à-dire ses comportements.

56. Pour Guimbala Diakite, « *Le comportement de participation doit donc être envisagé comme une sorte de résultante d'un certain nombre d'aspirations, elles-mêmes fonction d'attitudes formées dans le cadre d'un niveau d'information.* (32) »

2. Typologie de la participation

57. Nous donnons, au tableau 1, la typologie de la participation de Meister (33). Cet auteur distingue quatre types de participation : 1° la participation de fait ; 2° la participation spontanée ; 3° la participation volontaire ; 4° la participation provoquée.

2.1 Participation de fait

58. C'est la participation dans le cadre d'institutions comme la famille (élargie), la religion et la communauté locale. Les relations interpersonnelles sont chargées d'affectivité, car tous se connaissent et

(30) Cf. Fascicule 14 : *Concept de système rural. Moteur du développement.*

(31) Guimbala Diakite, *Développement à la carte*. Les nouvelles éditions africaines, Dakar, Abidjan, Lomé, 1978, 77 p.

(32) *Ibid.*, p. 23.

(33) Albert Meister, *Participation, animation et développement*. Édit. Anthropos, Paris, 1969, pp. 22-23. Cité in Diakite, *op. cit.*, p. 24.

personne n'est capable de rester « neutre ». Quant à la religion et à la tradition, elles compensent cette charge affective en prescrivant minutieusement toutes les conduites.

59. Le contexte de cette participation n'est pas sans rapport avec la notion de « psycho-niche » de Ruyer (34) qui la définit comme suit : « *De même que chaque espèce animale a sa bio-niche, sa niche écologique, où elle est bien adaptée, en équilibre avec le milieu, heureuse autant qu'elle peut l'être, de même les hommes, si l'on considère que l'espèce humaine représente par la variété de ses cultures et de ses techniques de vie une multitude d'espèces animales, doivent chercher ou trouver des psycho-niches, où ils pourront vivre dans la volupté de l'habitude.* »

60. La société moderne voit l'éclatement des institutions de participation de fait ; la participation n'engage plus dès lors l'homme totalement, mais seulement sur certains plans ; sa personne se libère.

2.2 Participations spontanées

61. Elles se situent entre les participations de fait et les participations volontaires. La société moderne voit la disparition des anciennes normes de conduite : rôles du père dans la famille ; normes de politesse et de convenance ; normes sexuelles ; codes de conduite ; impératifs moraux ; contraintes de croyances, etc.

62. On peut mentionner dans cette catégorie l'*intégration dans les voisinages* et les *configurations d'amis*. L'idée d'intégration dans le voisinage est inséparable de celle de proximité écologique et de faible mobilité géographique : « *plus on habite la même maison depuis longtemps, plus on se plaît dans l'endroit où on vit ; plus on trouve le voisinage à son goût, plus on y est intégré et plus on estime que les membres du voisinage sont unis.* (35) »

63. De son côté Ruyer écrit (36) : « *Le besoin fondamental d'un organisme n'est pas seulement de se conserver vivant dans les limites de sa peau. C'est de conserver sa " bio-niche " vivable — sa " bio-niche ", c'est-à-dire la place où sa peau (et tout ce qu'elle contient) se sent à l'aise, non menacée. On ne peut être "bien dans sa peau ", comme le dit le cliché, que si cette peau est bien, elle, dans son milieu habituel favorable ... L'angoisse commence parfois par un malaise interne, mais plus souvent par la sensation que le milieu de vie change, et devient étrange et menaçant.* »

64. L'intégration dans le voisinage est donc à la fois le fait de l'ancienneté de résidence, des habitudes contractées et de la stabilité des relations. Quant aux configurations d'amis, elles apportent un élément nouveau : « *L'ami est quelqu'un pour qui on a de l'affectuon, alors que l'on ne demande au voisin que d'être coopérant pour être un bon voisin.* (37) »

2.3 Participations volontaires

65. Le passage de la société traditionnelle à la société moderne permet de comprendre le remplacement

(34) Raymond Ruyer, *L'art d'être toujours content*. Fayard, 265 p., 1978. Extrait, p. 258. Cf. *Bull. De Toute Urgence, Idées*, vol. XII, n° 1, avril 1981, p. 4.

(35) Diakite, *op. cit.*, p. 27.

(36) Ruyer, *op. cit.*, p. 266.

(37) A. Meister, *op. cit.* Cité in Diakite, *op. cit.*, p. 27.

graduel des participations de fait et des participations spontanées par des participations volontaires, c'est-à-dire des participations associationnistes. « *L'associationnisme moderne, spécialisé, fragmentaire, fonctionnel doit remplacer, en tant que modèle prédominant, les groupes informels constitués pour le seul plaisir que leurs membres ont de se retrouver ensemble pour commenter les nouvelles du jour, mais sans volonté de transformation ou de prise sur le milieu.* (38) »

66. Diakite distingue les *associations de création locale* et les *groupes de création extérieure*. Dans le premier cas, on trouve les groupes de loisirs (clubs sportifs, p.ex.), les sociétés de développement et les sociétés coopératives. Les *sociétés de développement* se créent généralement dans les nouveaux quartiers urbains à loyers modérés dans le but d'obtenir ou d'améliorer le fonctionnement des services collectifs. Quant aux *coopératives*, elles permettent d'atteindre les objectifs fixés par leurs membres, tout en minimisant les coûts.

67. Les groupes de création extérieure sont les syndicats, les associations professionnelles, les partis politiques. Les membres de ces groupes réfléchissent aux problèmes de développement en vue de leur trouver des solutions adéquates ; de ce fait, ils participent à l'œuvre de développement.

Tableau 1. Typologie de la participation de Meister.

Types de participation	Origine de la création du groupe de participation	Types de recrutement	Fonction sociale du groupe
DE FAIT	Origine dans la tradition ; groupe d'âge ; de métier ; groupe familial, religion ; etc.	Non volontaire ; de fait.	Renforcement des coutumes, de la tradition, des manières existantes de faire.
SPONTANÉE	Création de groupes par les participants eux-mêmes, mais le groupe est fluide, fluctuant, sans organisation ; groupes de voisinages, amis.	Entièrement volontaire	Pas de fonction sociale apparente, surtout fonction latente de satisfaction psychologique des participants
VOLONTAIRE	Création du groupe par les participants eux-mêmes, sans recours à des animateurs extérieurs. Le groupe se donne lui-même son organisation : syndicats, coopératives, parti politique.	Volontaire	Satisfaction de besoins nouveaux, opposition au milieu, création de nouveaux comportements, adaptation au changement et continuation du changement ou lutte contre lui
PROVOQUÉE	Création du groupe par des animateurs extérieurs ; projets de développement à la carte.	Provoqué, suscité	Fonction de changement social par adaptation de comportements jugés désirables par les animateurs extérieurs

(38) Diakite, *op. cit.*, p. 28.

2.4 Participations provoquées

68. Toute institution ou tout organisme public devrait s'efforcer de susciter d'intérêt de ses usagers et du public en général dans le but de les amener à participer à l'élaboration de certains aspects de leurs programmes ou au développement de nouvelles activités.

69. On trouve ici des institutions créées par le pouvoir en vue d'assumer des tâches spécifiques. Tel est le cas de la participation, suscitée pour favoriser le changement technique. On trouve ici les services ou centres de vulgarisation agricole, de machinisme agricole, d'alphabétisation fonctionnelle. L'initiative de la création de ces structures ne vient pas des intéressés eux-mêmes, et la participation se déroule dans des cadres mis sur pied par des animateurs extérieurs et dans des buts définis de l'extérieur.

« La participation provoquée se bute à des difficultés, d'autant que souvent ses animateurs d'origine rurale — mais ayant réalisé une promotion grâce à leurs études — refusent le plus souvent de retourner vivre à la campagne, car retourner vivre à la campagne, est une sorte de rétrogradation, un recul dans la course à l'ascension sociale. (39)» •

(39) A. Meister, *op. cit.*